

Rapport de gestion 2022

L'année 2022 s'est terminée par un résultat positif dégageant un bénéfice de 55K€ soit un montant supérieur à 2017 +34K€, 2018 +36K€, 2019 +32K€ et 2021 +35K€.

2020 avait été une année vraiment particulière lié au Covid (+153 k€)

1-Les produits

Le chiffre d'affaires, c'est à dire la facturation essentiellement du pôle Cadre de Vie, a fortement augmentée passant de 555K€ à 622K€ soit +12% et revenant presque au niveau de 2020. Les marchés perdus ou ralentis en 2021 ont été compensés en 2022. C'est le résultat de la recherche de nouveaux marchés (Base vie des Galeries Lafayette par ex). Comme cela a été dit en conseil d'administration, la vocation de RIB est de remettre des habitants à l'emploi durable et pour cela il nous faut des marchés.

Les subventions,

Les subventions aussi ont augmenté de 37K€ (+4%). Deux raisons principales à cela :
L'aide aux postes des adultes relais qui accompagne l'embauche de nouveaux salariés pour développer le liens avec les habitants et un complément de 15K€ pour l'obtention du label France Services par RIB à l'automne 2021.

2 Les charges

- Globalement les charges d'exploitation ont augmenté de 103K€ soit +7 %.
- Le principal poste qui est la masse salariale (+ de 80 % des charges) varie de + 103K€ soit +9 %. c'est à dire que ce poste, globalement, explique l'ensemble de la variation, même si, bien sûr d'autres variations sont apparues en plus ou en moins, mais de façon marginale. L'augmentation des salaires correspond essentiellement d'une part à l'augmentation de la revalorisation du point d'indice annuel de la convention collective. En 2022, les effectifs ont été plus présents (moins de maladie) mais surtout dès le mois de juillet, la valeur du point et du Smic ont fortement augmenté (+5,2%) . Grace aux efforts de gestion et à l'engagement de tous les salariés, nous avons pu également, comme en 2021, verser une prime PEPA (partage de la valeur) en fin d'année à hauteur de 30K€.
- deux postes évoluent :
 - les dotations aux provisions pour risques (-26K€) avec la fin d'une procédure de rupture conventionnelle d'une ancienne salariée fin 2021 début 2022.
 - Les dotations aux amortissements augmentent suite à l'acquisition d'un troisième véhicule pour Mobicité Séniors et d'un petit camion benne pour les encombrants.

Résultat

Il en découle, en final, un résultat bénéficiaire de 55K€.

Bilan

Report à nouveau.

Nous proposons bien sûr d'affecter le résultat au report à nouveau. La situation nette se montera ainsi à 758K€ ce qui représente 7,2 mois de salaires bruts et 5,8 mois de charges après affectation du résultat. Ces ratios sont bons et confortent la structure. Nous en aurons d'autant plus besoin que des dépenses importantes nous attendent. Nous devrions en effet aménager de nouveaux locaux à l'UC2.

Disponibilités et créances

Globalement, les créances et les disponibilités sont importantes (954K€)

Par contre on note un ralentissement dans l'attribution des subventions au sens large en fin d'année : (323K€ contre 166 K€ fin 2021). Rien d'inquiétant car nos dossiers sont fiables mais il ne faut pas que la situation se dégrade encore.

Approbation des comptes et affectation du résultat

Votre Conseil d'administration vous invite, après lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (Bilan Compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat positif de 55583€.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'imputer ce résultat positif au compte report à nouveau qui se trouvera ainsi porté à 757 795€.

Conventions visées à l'article L 612-5 du Code de Commerce

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans un rapport spécial.